

CONCOURS AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE

Ministère des Affaires Sanitaires et Sociales

Posté par: formations-concours

Publiée le : 2/9/2008 9:56:54

Missions : Chargée d'aider les personnes en difficultés, malades ou dépendantes, à accomplir les tâches et activités de la vie quotidienne, elle est au contact direct des usagers et assume souvent des tâches très utiles. L'auxiliaire de vie sociale intervient auprès de toute personne qui ne peut assumer seule les tâches de la vie quotidienne (personnes âgées, familles, personnes handicapées, malades...). Elle les épaulé et les assiste pour permettre leur maintien à domicile, contribuer à la préservation, la restauration et la stimulation de leur autonomie, favoriser leur insertion sociale et ainsi concourir à la lutte contre l'exclusion.

Ses activités : Gérer le quotidien

Préparer les repas, faire le ménage ou s'occuper de démarches administratives... autant d'activités élémentaires qui paraissent impossibles à réaliser pour une personne handicapée, malade ou dépendante. À mi-chemin entre la fée du logis et le coach, l'auxiliaire de vie assiste, à leur domicile, des personnes en difficultés dans leur vie quotidienne. En fonction de leur degré de dépendance, elle peut aussi être amenée à les laver, les habiller et à les alimenter.

Soutien moral et affectif

Autre mission : reconforter la personne, la distraire, veiller à maintenir son autonomie. Maquillage, jeux de société, accompagnement lors de sorties... Tout est mis en oeuvre pour stimuler la personne et lui assurer une vie sociale.

Par ailleurs, l'auxiliaire de vie participe à la prévention de la maltraitance sur ces personnes vulnérables. **Les études**

La tendance est à la professionnalisation avec le DE d'auxiliaire de vie sociale et la MC aide à domicile. Il est cependant encore possible d'aborder ce métier sans diplôme, notamment en tant qu'aide ménagère. Les titulaires de certains diplômes du secteur sanitaire et social bénéficient d'allégements de formation.

Niveau BEP Diplôme d'État auxiliaire de vie sociale (DEAVS) : organisé dans 57 établissements, il est accessible aux personnes âgées d'au moins 18 ans ayant réussi un test (questionnaire d'actualité et entretien). Les titulaires de certains diplômes sont dispensés de ce test. La formation théorique, étalée sur 9 à 36 mois, est complétée par un stage de 4 mois sur le terrain.

Mention complémentaire aide à domicile : préparée dans 148 établissements, elle complète certains diplômes (BEP carrières sanitaires et sociales, BEPA services aux personnes, CAP petite enfance, diplôme professionnel d'aide-soignant...).

Son profil Parfaite ménagère

Ce métier, essentiellement féminin, suppose une bonne condition physique. L'auxiliaire de vie peut, en effet, être amenée à bouger des personnes invalides. Autre impératif : ne pas être rebuté par les tâches ménagères. Une hygiène rigoureuse et le goût de l'ordre sont indispensables. Sans oublier la confection de repas attrayants et diététiques.

Dynamique et à l'écoute

Partageant le quotidien de personnes malades ou handicapées, l'auxiliaire de vie fait preuve de force de caractère. Il faut une grande écoute et beaucoup de dynamisme pour accompagner ces

personnes. On choisit souvent ce métier par intérêt pour les problèmes humains et sociaux. Tact et discrétion sont de mise. Ainsi qu'une certaine capacité d'initiative face à des situations imprévues. **Les débouchés** Forte demande à pourvoir

Le secteur de l'aide à domicile s'est considérablement accru au cours des dernières années. Il compte environ 180 000 professionnels qui exercent à temps partiel ou complet. On distingue généralement les auxiliaires de vie, qui s'adressent à des personnes handicapées et dépendantes. Et les aides ménagères, qui interviennent chez les personnes âgées et dans les familles.

Du fait de l'allongement de la durée de la vie et des dispositifs d'aide au maintien des personnes à leur domicile, l'essor de ce secteur devrait se poursuivre. Il devrait se professionnaliser parallèlement au développement des formations.

Évolutions possibles

Les auxiliaires de vie sociale peuvent suivre une formation conduisant au DE de technicien de l'intervention sociale et familiale en bénéficiant d'allègements de formation importants. De même, les titulaires du DE d'auxiliaire de vie sociale bénéficient d'allègements dans la préparation du diplôme professionnel d'aide-soignant.

Salaire du débutant : 1300 euros brut par mois.